



Stratégie nature et biodiversité, au profit de la résilience du territoire de Val de Garonne Agglomération

Contexte général

Selon le constat établi par la communauté scientifique, le taux d'extinction des espèces est aujourd'hui 100 à 1 000 fois plus élevé qu'au cours des temps géologiques passés¹. On parle alors de 6^e extinction de masse. Cette situation est due aux multiples impacts des activités humaines sur la biosphère (fragmentation des espaces naturels, déforestation, pollutions, surexploitation des ressources biologiques, etc.).

La France dispose d'une responsabilité majeure dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité car elle se place, d'après la Liste rouge de l'UICN, parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales mondialement menacées.

Selon notamment l'Office Français de la Biodiversité (OFB), on constate qu'en France² 38% des oiseaux de campagne et 24% des oiseaux communs ont disparus, 41% des sites humides emblématiques se sont dégradés et qu'au sein des paysages européens mixtes agro-industriels, les populations d'insectes ont diminué de 70 à 80% depuis ces dix dernières années. Au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine, ce sont 1 063 espèces de faune et de flore³ qui sont menacées d'extinction (dont 52% des espèces d'oiseaux nicheurs, 38% des espèces de libellules et demoiselles, 37% des espèces de reptiles et 27% de la flore indigène).

Face à ce constat de déclin généralisé de la biodiversité, les divers échelons accentuent leur mobilisation ces dernières années :

- **Au niveau européen :**

Le Conseil européen a adopté une stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, en insistant sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à lutter contre les facteurs directs et indirects de perte de biodiversité et d'appauvrissement de la nature. Il souligne également l'importance de transversalité en matière de biodiversité au travers d'autres secteurs (ex. pêche, agriculture et sylviculture). Des objectifs chiffrés sont précisés tels que : apporter une protection juridique à un minimum de 30% de la superficie terrestre, réduire l'utilisation des pesticides chimiques de 50 %, assurer une superficie cultivée en agriculture biologique d'au moins 25 % des terres agricoles et planter 3 milliards d'arbres. A cette stratégie s'ajoute également la publication (le 29 juillet 2024) du règlement européen sur la restauration de la nature qui prévoit notamment la restauration des terres d'au moins 20% d'ici à 2030 et la restauration de tous les écosystèmes dégradés d'ici à 2050. Ce règlement est d'application immédiate au sein de l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne.

¹ Source Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

² Respectivement entre 1989 et 2018 ; entre 1989 et 2021 et entre 2000 et 2020

³ Hors mousse et algues ; source Stratégie Régionale Nouvelle-Aquitaine pour la biodiversité 2023-2032.

- **Au niveau national :**

Suite à la loi « Pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » de 2016, la France a notamment actualisé en 2023 sa stratégie nationale biodiversité à horizon 2030 avec des objectifs chiffrés similaires à la stratégie européenne⁴ pour contribuer à stopper et à inverser l'effondrement de la biodiversité. Il est ainsi proposé 39 mesures précises, articulées autour de 4 axes : réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité, restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible, mobiliser tous les acteurs, garantir les moyens d'atteindre ces ambitions. De même, afin de limiter le dérèglement climatique, la France souhaite parvenir à un objectif de neutralité carbone à horizon 2050, soit la réalisation d'un équilibre entre la baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la compensation des émissions résiduelles par la création de puits de carbone.

- **Au niveau régional :**

Dans un contexte national de reconquête de la biodiversité, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB 2023-2032) lancée en mars 2023 a identifié 7 enjeux majeurs autour desquels découlent 5 orientations, 20 objectifs et 49 actions. Pour rappel, les 5 orientations sont les suivantes :

- ✓ Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité
- ✓ Des territoires engagés mobilisant les solutions fondées sur la nature pour leur aménagement
- ✓ La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique
- ✓ Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité, et mobilisée pour agir
- ✓ La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

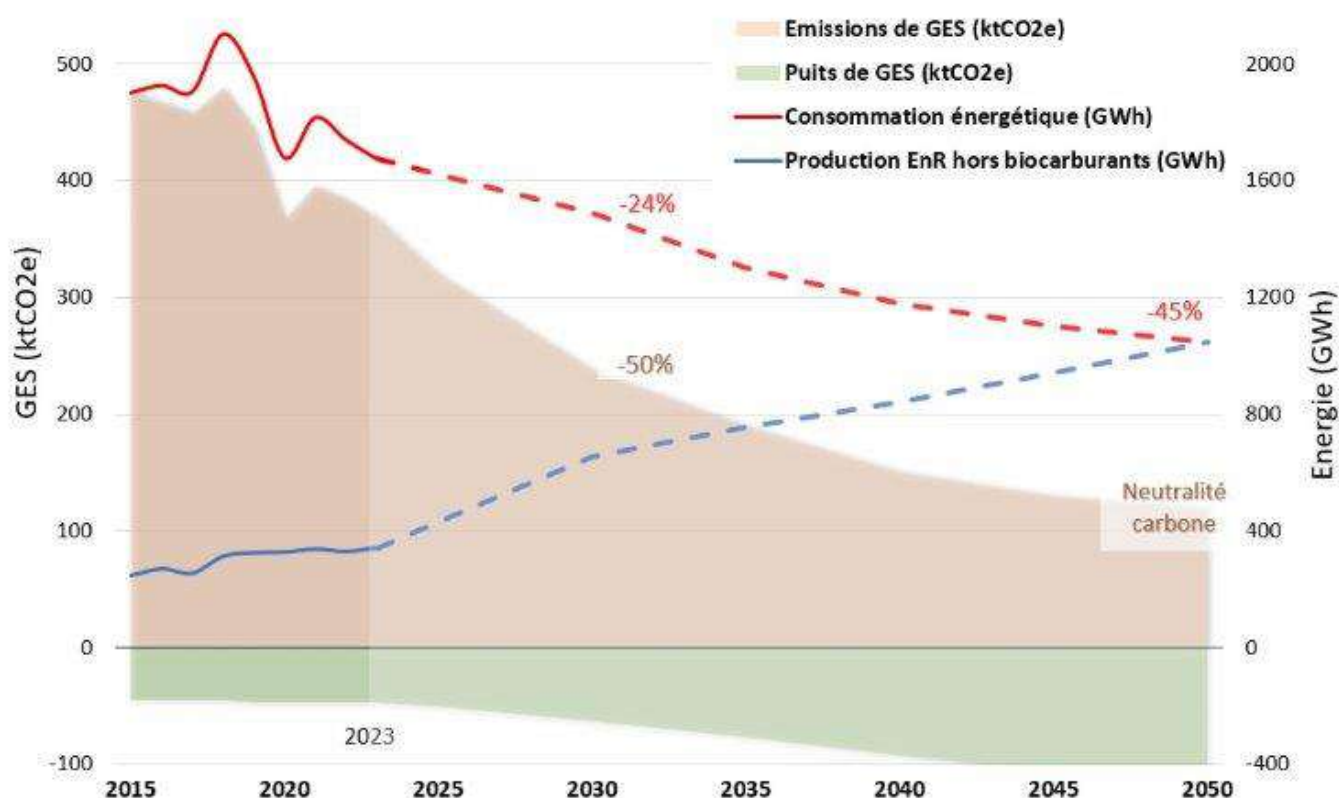
De même, la feuille de route Néo Terra, signée en 2019 et actualisée en 2023 souhaite agir pour reconstituer les ressources naturelles pour l'avenir et reconquérir la biodiversité.

Les ambitions de la stratégie Nature & Biodiversité de Val de Garonne Agglomération

Conformément aux objectifs règlementaires, Val de Garonne Agglomération a, dans le cadre du premier pilier du mandat qu'est la transition écologique et de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (adopté le 19 mai 2022), défini des trajectoires de réduction des consommations et des émissions de GES, de production d'énergie issue de sources renouvelables, et de développement des puits de carbone naturels afin de compenser les émissions de GES résiduelles. L'ambition consiste à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

⁴ **Objectifs chiffrés nationaux** : réduire de moitié le risque global lié aux pesticides ; restaurer 30 % des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés d'ici à 2030 ; protéger 30 % du territoire national, terrestre et marin, dont 10% en protection forte ; réduire de moitié l'établissement des espèces exotiques envahissantes ; stopper l'extinction des espèces due aux activités anthropiques d'ici 2050.

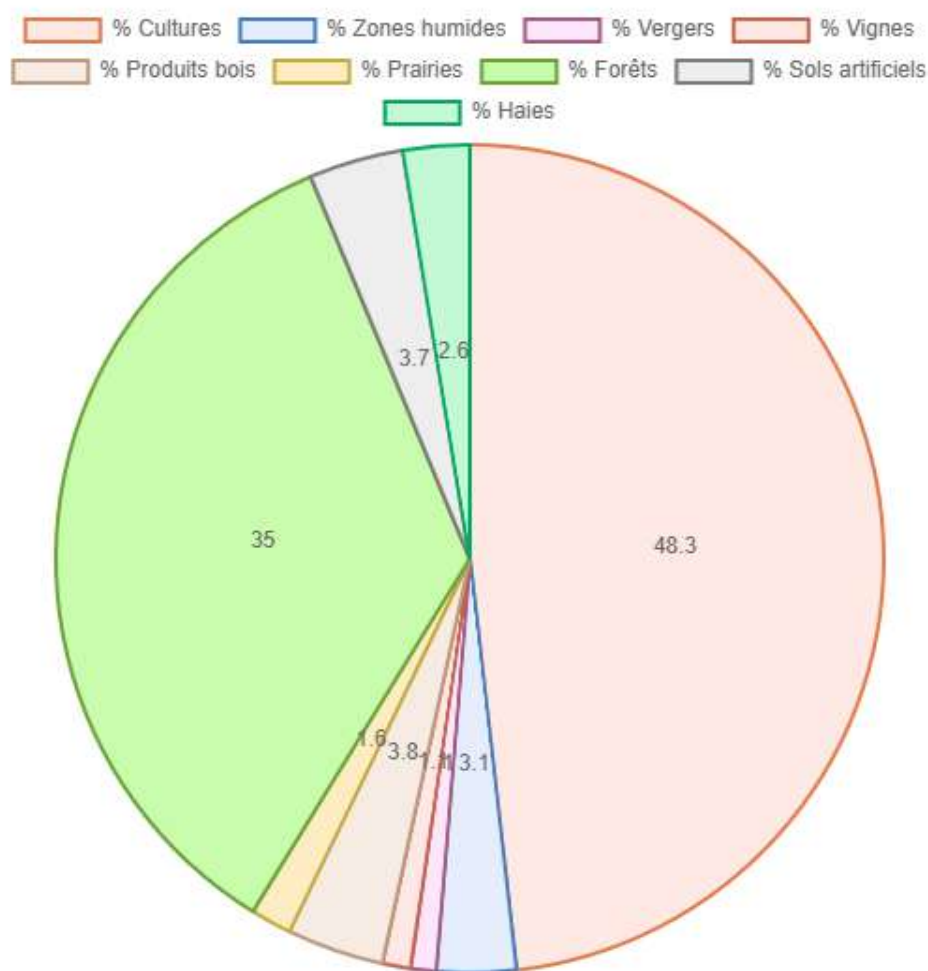
Trajectoires Transition Écologique - Val de Garonne Agglomération



- **En matière de séquestration carbone**

Selon ces trajectoires, il est envisagé que l'Agglomération séquestre davantage de carbone chaque année pour atteindre 60 kteCO2 en 2030. Pour cela, il est nécessaire que le territoire préserve en priorité les écosystèmes naturels existants, avant d'augmenter leur nombre afin de satisfaire à ses objectifs.

En référence à l'outil Aldo (Ademe), le territoire de Val de Garonne Agglomération possède actuellement un stock de carbone estimé à 5,2 Mégatonnes de carbone (MtC) et séquestre environ 49,4 kilotonnes d'équivalent CO2 par an (kteCO2/an). Le carbone est principalement stocké dans les sols (72,4%) et la biomasse sur pied (21,9%). Concernant la répartition vis-à-vis de l'occupation du sol, on constate que ce sont les cultures et les forêts qui séquestrent, capturent chaque année la majorité du carbone (83,3%).



Le développement des écosystèmes naturels est ainsi nécessaire mais il doit se faire en lien avec la restauration de la biodiversité, car sans cette dernière, une séquestration sur le long terme ne pourra être effective.

Afin d'encourager la résilience de son territoire face au changement climatique, l'Agglomération souhaite également poursuivre les actions qu'elle a initiées, telles que la mise en œuvre d'un plan de végétalisation, véritable guide d'accompagnement des élus et techniciens vers une prise de conscience des bienfaits de la nature en soutien à la végétalisation des centralités du territoire.

- **En matière de biodiversité**

Un **diagnostic de l'état des lieux des connaissances de la biodiversité sur le territoire** a été réalisé en 2023-2024, par des acteurs locaux experts de la biodiversité que sont la Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Lot-et-Garonne (SEPANLOG) et l'antenne Lot-et-Garonnaise du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN-NA), et avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Un grand nombre de données ont été compilées et croisées ; il en ressort :

➤ Concernant la flore :

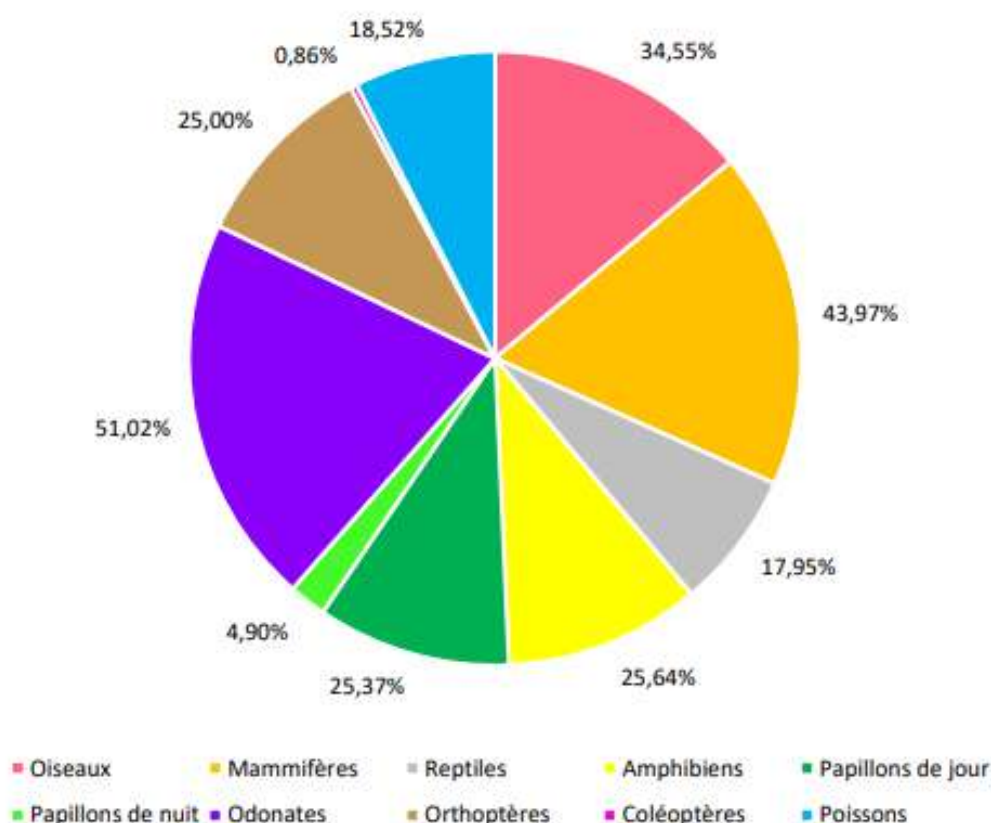
1 446 espèces ont été recensées sur le territoire (2 470 espèces observées en Lot-et-Garonne) dont **153 ayant un statut particulier :**

- 33 espèces protégées ;
- 25 espèces menacées ;
- 62 espèces “déterminantes Zones Naturelles d’Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)” (dont la présence peut justifier la création de ces zones) ;
- 26 espèces exogènes ou introduites.

➤ Concernant la faune :

1 305 espèces ont pu être observées sur Val de Garonne Agglomération, avec une majorité d’odonates, de mammifères et d’oiseaux.

La faune se divise en plusieurs taxons, comportant chacun un nombre d’espèces variable. Afin d’obtenir une comparaison pertinente des différents taxons sur le territoire, une pondération a été effectuée, dont le diagramme ci-dessous nous donne une représentation :



L’ensemble des données collectées a ensuite fait l’objet de couches cartographiques qui sont désormais intégrées au SIG et nous permettent de localiser la présence et les enjeux de biodiversité, notamment en amont des projets d’aménagement et de travaux.

Un guide des bonnes pratiques relatives aux divers milieux a également été élaboré et annexé au diagnostic.

A la suite de ce diagnostic et en lien avec les autres services de l'Agglomération, la présente stratégie, envisagée à horizon 2030, a défini **4 grands enjeux pour le territoire** :

- Comprendre et soutenir la restauration de la biodiversité
- Sensibiliser et mobiliser le grand public et les acteurs économiques du territoire
- Rendre le territoire résilient (qualité et confort de vie, santé, production alimentaire, etc.) dans un contexte de nécessaire adaptation aux effets du changement climatique
- Accroître le potentiel de séquestration carbone pour contribuer à l'objectif national de neutralité carbone.

Afin d'évaluer l'atteinte des enjeux énoncés ci-dessus, des **indicateurs de résultats** ont également été définis :

- Augmentation du nombre d'espèces (flore et faune) recensées.
- Augmentation des linéaires de haies.
- Accroissement des initiatives en faveur de la biodiversité
- Diminution des intrants et traitements au sein des parcelles agricoles.
- Augmentation de la part du territoire couverte par des surfaces naturelles (forêts, zones humides, prairies permanentes) ou surfaces à haute valeur de biodiversité (prairies, agroforesteries, etc.)
- Augmentation du potentiel de séquestration carbone sur le long terme

Concernant les indicateurs de suivis, ils ont été précisés au sein de chacun des 6 axes présentés ci-après.

Une gouvernance participative va être mise en place, afin d'assurer le suivi des actions de la stratégie et du budget alloué à son déploiement.

En conformité avec la stratégie nationale, la stratégie de Val de Garonne Agglomération a été envisagée à horizon 2030. Le plan d'actions est envisagé comme étant évolutif ; certaines actions pourront ainsi être ajoutées.

AXE 1 : CONNAITRE LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Le diagnostic précédemment cité montre une forte hétérogénéité des données naturalistes sur le territoire, issue d'une pression d'observation inégale (ex. inventaires plus nombreux à proximité de la Réserve Naturelle Nationale de la Mazière). Il convient donc d'accroître la connaissance de la biodiversité qui se situe sur le territoire, que ce soit par exemple au travers d'inventaires naturalistes ou du recensement des initiatives présentes sur le territoire. Un niveau de connaissance homogène est un préalable, notamment à une préservation et une restauration efficiente de la biodiversité.

OBJECTIFS

- Accroître et améliorer les connaissances naturalistes sur le territoire pour compléter les enjeux identifiés et prioriser les actions à mener
- Favoriser la connaissance des initiatives locales de préservation de la biodiversité en vue d'améliorer leur répliquabilité
- Préserver le stock de carbone de VGA (5,2 MtC) et accroître les puits de carbone naturels.

DESCRIPTION DES ACTIONS

- **1.1 Actualiser le guide des essences locales sur le territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Val de Garonne Guyenne Gascogne (PETR V3G)**
 - Action réalisée : Elaboration de deux guides (dont un guide pour bien planter) par le CPIE 47 (pilotee par le PETR V3G).
- **1.2 Réaliser un diagnostic de l'état des connaissances de biodiversité / identifier les enjeux**
 - Action réalisée : Réalisation par le CEN et la SEPANLOG
- **1.3 Recenser les initiatives et projets sur le territoire pour faciliter les retours d'expériences en faveur de la biodiversité**
 - Recensement des initiatives réalisées par les communes, agriculteurs (ex. pratiques agricoles respectueuses), syndicats de rivières (ex. restauration de milieux aquatiques), associations
 - Présentation / retours d'expérience notamment à destination des élus
 - Partenaires : communes de VGA ; agriculteurs ; réseau d'acteurs ; associations
- **1.4 Compléter les manques de connaissance par des inventaires de biodiversité**
 - Effectuer des inventaires lors des projets de restauration (cf. Caumont-sur-Garonne) et projets d'aménagement menés par l'Agglomération
 - Réaliser des inventaires relatifs à la faune/flore des zones humides de faible surface concentrant les enjeux de préservation des espèces protégées et parapluies concernant des projets communautaires (cf. le diagnostic)
 - Etudier la possibilité de réaliser un Atlas de Biodiversité Intercommunale.
 - Partenaires : CEN, SEPANLOG, Bureaux d'études, Syndicats

➤ **1.5 Acquérir des données sur le patrimoine arboré sur le territoire de VGA**

- En particulier sur le patrimoine arboré public / privé et la santé des forêts de VGA
- *Partenaires* : ONF, CRPF, réseau d'acteurs (ex. recensement des linéaires de haies), Direction des Infrastructures et de la Mobilité du Département.

INDICATEURS

- ✓ Disposer d'un diagnostic de l'état des lieux des connaissances et enjeux de biodiversité sur VGA
- ✓ Cartographies de répartition des espèces / essences / milieux naturels
- ✓ Réalisation d'un document recensant les initiatives en faveur de la biodiversité sur le territoire (communes / VGA / associatives)
- ✓ Nombre d'inventaires réalisés à l'initiative ou en partenariat avec VGA
- ✓ Cartographie du patrimoine arboré (public/privé) sur le territoire de VGA
- ✓ Cartographie/diagnostic de l'état de santé des forêts du territoire de VGA

AXE 2 : PRESERVER LA BIODIVERSITE

CONTEXTE

Dans un contexte d'adaptation, il apparaît nécessaire d'accompagner les acteurs qui agissent pour sauvegarder la biodiversité. Cette dernière passe également par une planification durable du territoire, dont l'acquisition de parcelles, préservant sur le long terme la biodiversité, ses possibilités de reproduction mais aussi de déplacement. Val de Garonne Agglomération n'est pas dotée d'un Plan local d'urbanisme intercommunal mais dispose, par les études de biodiversité et la mise en relation des acteurs, d'informations sur la diversité biologique du territoire. En faveur de la préservation du vivant, les Communes ont de ce fait un rôle essentiel à jouer avec l'Agglomération. Pour autant, la thématique de l'aménagement du territoire n'est pas mise de côté. Les documents d'urbanisme tels le SRADDET ou le SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne actuellement en révision, ont été pris en considération. Il importe également pour l'Agglomération de pouvoir soutenir les communes désireuses de protéger la biodiversité, notamment pour que les générations futures puissent profiter des services qu'elle nous rend.

OBJECTIFS

- Lutter contre la perte de biodiversité
- Accompagner les acteurs du territoire à préserver les écosystèmes naturels sur le long terme
- Acculturer aux diverses possibilités de maîtrise foncière et/ou d'usage pour accroître la protection de la biodiversité

DESCRIPTION DES ACTIONS

- **2.1 Soutenir les acteurs** en vue de la préservation de la biodiversité, en faveur de l'intervention d'experts ou pour faciliter le relai / la sensibilisation auprès des citoyens.

➤ 2.2 Gérer de façon exemplaire les espaces verts de l'Agglomération

Divers espaces verts sont ici concernés tels que le lac de Beaupuy, Aquaval, l'aire de grand passage des Gens du Voyage.

- Connaître les méthodes/techniques de gestion en lien avec la préservation de la biodiversité.
En lien avec l'axe 6 et la montée en compétence des agents / formation.
- Renforcer le lien avec l'équipe en charge des espaces verts en ce qui concerne la préservation de la biodiversité (dont échanges sur les possibilités de renforcer la préservation au sein des cahiers des charges lors de la passation de marchés publics de gestion / entretien).

○ Partenaires : Associations d'insertion, naturalistes.

➤ 2.3 Préserver la biodiversité au sein des documents d'urbanisme

- Proposer d'intégrer les enjeux identifiés dans le diagnostic Biodiversité au sein des Documents d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT en cours de révision à travers la sollicitation de l'Agglomération comme Personne Publique Associée et comme membre du PETR.
- Collaborer avec le PETR pour accompagner les communes à connaître et à préserver la biodiversité dans l'élaboration ou révision de leur PLU (transmission de données de biodiversité, informations et formation sur les dispositifs et outils d'urbanisme contraignants).

○ Partenaires : PETR V3G, les communes du territoire et BE associés, Agence Régionale de Biodiversité, la DDT47.

➤ 2.4 Définir une stratégie foncière en faveur de la préservation de la diversité biologique

- Maîtrise foncière (VGA ou via les syndicats gestionnaires de cours d'eau) : acquisition de parcelles et maîtrise d'usage, exemple par la définition de plans de gestion.
- Maîtrise d'usage : mise en œuvre de contrats et dispositifs ayant pour objectif une gestion favorable à la préservation de la biodiversité (ex. "Obligation Réelle Environnementale")
 - Ambition de projets pilotes (période 2025-2026), pour la gestion de parcelles Natura 2000 sur les communes de Sainte Bazeille et Couthures-sur-Garonne.

INDICATEURS

- ✓ Evolution des méthodes favorables à la biodiversité par l'équipe en charge des espaces verts de VGA via l'intégration de nouveaux critères au sein des CCTP entretien/gestion espaces verts.
- ✓ Nombre de communes accompagnées pour l'intégration et/ou le renforcement au sein des PLU, de préconisations en faveur de la biodiversité.
- ✓ Superficie acquise/an en vue de préserver les écosystèmes (par le biais de la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage).

AXE 3 : CREER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE

CONTEXTE

Au sein de cet axe, il est prévu de créer et/ou restaurer des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité. Dans le cadre de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), l'Agglomération a transféré aux syndicats de rivière certaines compétences⁵. En revanche, afin de mener à bien le Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE), l'Agglomération a pris une nouvelle compétence en mai 2025, lui permettant ainsi de gérer et de protéger notamment la ressource en eau et les milieux aquatiques dans un sous-bassin ou autre, correspondant à une unité hydrographique⁶. Les actions liées à la biodiversité, aux espaces naturels sensibles et à la trame verte et bleue, sont ici concernées.

Concernant les continuités terrestres, l'Agglomération souhaite favoriser les conditions d'existence et de reconquête de la biodiversité sur le territoire. Pour cela, une convention a été passée avec la Coopérative Carbone de la Rochelle afin de pouvoir être accompagnés dans la labellisation « Bas carbone », avec le soutien financier des acteurs économiques sur des projets tels que la plantation d'arbres/de haies.

OBJECTIFS

- Favoriser le retour de la biodiversité
- Restaurer les écosystèmes naturels et accroître le potentiel de séquestration carbone
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs socio-économiques du territoire à soutenir des projets de restauration de la biodiversité

DESCRIPTION DES ACTIONS

➤ 3.1 Accompagner la restauration des zones humides, cours d'eau et milieux aquatiques

- Restauration de cours d'eau et entretien de fossés (VGA)
- Restauration de zones d'expansion de crues (travaux de digues-VGA)
- Projets de restauration au sein du réseau Natura 2000 (VGA et/ou les syndicats de rivière).
Ex. Fauches tardives, pâturage extensif, reméandrage de cours d'eau, création de mares, restauration de zones humides, etc.

- *Partenaires* : Syndicats / Agence de l'eau / OFB / communes / DDT 47/ DREAL Nouvelle-Aquitaine (cf. autorisations) / Départements -Région (financements)

➤ 3.2 Créer /restaurer des continuités écologiques et/ou réservoirs de biodiversité

- Mise en œuvre d'opérations pilotes dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) (ex. création de mares...)
- Acquisition et restauration écologique d'une parcelle à Caumont-sur-Garonne

⁵ Il est ici fait référence à l'article L211-7 du code de l'Environnement. Sont ainsi transférées les compétences suivantes : Items 1 et 5 : "L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique" et "La défense contre les inondations" (sauf sur le périmètre de la crue exceptionnelle de Garonne) ; et les items 2 et 8 concernant respectivement : L'entretien et l'aménagement de cours d'eau et "La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines".

⁶ Item 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement.

- Etude faune/flore sur 2 ans via les associations (en lien avec axe 1).
 - Plantation de 500ml de haies couplées à de la sensibilisation avec les enfants/habitants
 - Restauration en tenant compte des caractéristiques écologiques du site
 - Sensibilisation par la mise en place d'aménagements et signalétiques pédagogiques
 - Soutien à la création de corridors écologiques via la plantation d'arbres, de haies mais également de réservoirs de biodiversité
 - Exemples de leviers d'actions :
 - Etude des opportunités « biens vacants et sans maîtres » sur le territoire de VGA
 - Faire connaître les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour accompagner les exploitations agricoles (échelle régionale).
 - Mise en œuvre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts « Plantons en Val de Garonne » à destination des communes, agriculteurs voire des particuliers
 - => Financement majoritaire via labellisation Bas Carbone
 - => Entretien : agents communaux /agriculteurs /particuliers /syndicats de rivières.
 - Partenaires : *Syndicats / Agence de l'eau / C2D / Coopérative carbone de La Rochelle*
- **3.3 Initier une réflexion pour la mise en œuvre d'une trame noire sur le territoire de VGA**
- Partenaires : *PETR – Communes - Associations naturalistes*

INDICATEURS

- ✓ Nombre d'actions effectuées
- ✓ Nombre d'ouvrages effacés ou abaissés
- ✓ Linéaires de cours d'eau restaurés (d'un point de vue hydromorphologique)
- ✓ Surface (hectares/an restaurés) en zones humides
- ✓ Surface (hectares/an protégés) via Natura 2000
- ✓ Nombres d'opérations pilotes effectuées
- ✓ Nombre de mares restaurées et créées
- ✓ Linéaire de haies plantés / Nombre d'arbres plantés / Surface de prairies créées-restaurées (ha/an)
- ✓ Nombre de projets labellisés bas carbone
- ✓ Recensement/ cartographie de la pollution lumineuse
- ✓ Nombre d'initiatives/d'actions au profit d'une trame noire

AXE 4 : AMENAGER DURABLEMENT ET VEGETALISER

CONTEXTE

La prise en compte de la biodiversité peut aussi être synonyme de qualité de vie pour les citoyens. Qu'il s'agisse ici de végétaliser les espaces publics pour réduire les îlots de chaleur, de planter des essences locales et non allergisantes, de réduire la fragmentation des milieux naturels, etc. Au sein de cet axe, il est ainsi prévu de considérer la biodiversité dans l'élaboration de projets de travaux et d'aménagement, en amont de leur mise en œuvre.

OBJECTIFS

- Améliorer la santé environnementale (dont le cadre de vie) des habitants.
- Favoriser la transversalité et la répliquabilité des projets pour préserver au mieux la biodiversité.

DESCRIPTION DES ACTIONS

➤ 4.1 Soutenir les communes dans leurs projets de végétalisation / renaturation

▪ Plan de végétalisation

- Mise à disposition de guides pratiques d'accompagnement à la végétalisation des communes (conception/planification/gestion)
- Soutien financier via la création d'un Règlement d'Intervention (RI) au sein des fonds de concours (RI « Végétalisation, passons à l'action ») pour les études de conception / MOE avant travaux. Soutien à hauteur de max 5 000€ du reste à charge pour la Commune.

○ Partenaires : le CEREMA, les communes

➤ 4.2 Prendre en compte la biodiversité et les écosystèmes lors des projets de travaux et d'aménagement d'intérêt communautaire

- Travaux de l'ALSH de Marmande
- Déchetterie Marmande
- Projet d'ombrage et de végétalisation du centre aquatique Aquaval (Marmande)
- Aménagements cyclables végétalisés / arborés / Solutions Fondées sur la Nature (SFN)
- Extension de la ZA de Samazan

○ Partenaires : Communes concernées, Associations, Cerema, Bureaux d'études

INDICATEURS

- ✓ Nombre de projets communaux de végétalisation/renaturation soutenus par l'Agglomération dans le cadre ou hors cadre du RI)
- ✓ Nombre de projets de travaux ou d'aménagement de l'Agglomération intégrant la prise en compte de la biodiversité
- ✓ Nombre de SFN mises en œuvre dans le cadre de ces projets de travaux ou d'aménagements
- ✓ Superficie de déminéralisation effectuée (m²/an) / pourcentage de désimperméabilisation sur surface totale du projet

AXE 5 : CULTIVER LA BIODIVERSITE

CONTEXTE

Le territoire de l'Agglomération possède une forte prédominance de grandes cultures susceptibles d'appauvrir la biodiversité et de restreindre les services rendus par la nature. Pour maintenir les équilibres écologiques, il importe ainsi de favoriser des pratiques agricoles durables qui peuvent répondre aux besoins économiques et alimentaire. On peut notamment citer celles qui permettent d'accroître la fertilité mais aussi la structure du sol, réduisant par exemple l'irrigation ou encore les ruissellements et pertes agricoles.

OBJECTIFS

- Préserver et accroître la production d'une alimentation saine et durable
- Soutenir les acteurs à préserver les écosystèmes dont ils sont directement bénéficiaires.
- Contribuer à la restauration des corridors écologiques

DESCRIPTION DES ACTIONS

➤ 5.1 Améliorer la fertilité du sol (réduire les intrants et traitements)

- Sensibilisation aux pratiques en faveur de la transition agroécologique. Exemple : sensibilisation à l'insertion de cultures intercalaires (ex. des couverts végétaux), notamment au sein des zones vulnérables nitrates où la réglementation l'oblige mais où les applications sont disparates.
- Soutien au développement de l'agriculture biologique
 - Dans le cadre des aides agricoles de l'agglomération, il existe des bonifications financières pour les projets et installations en élevages biologiques, pour la conversion au bio, mais également dans le cadre de dépenses certifiées biologiques (semences, abeilles, essaims).
 - Soutien par le biais de la couveuse agricole biologique, qui est un dispositif ayant pour objectif l'accompagnement des candidats à l'installation agricole en bio, tout en favorisant l'ancrage territorial. La couveuse, soit près de 15 hectares de terres certifiées AB et 4 000m² de serres, permet ainsi l'accueil simultané de 6 couvés pour expérimenter des projets en situation réelle, tout en bénéficiant d'un bâtiment agricole et de la mise en commun des outils de travail (tracteur, serres, matériel d'irrigation).
 - Il est envisagé d'aller plus loin en renforçant le positionnement de la couveuse comme lieu d'apprentissage et d'ouverture citoyenne sur les enjeux de l'agroécologie (exemple du camp Alterfixe été 2025).
- Soutien à la création d'une filière chanvre (culture bas intrant nécessitant peu d'eau)
- *Partenaires : Agrobio47, Association « Couveuse agricole de Val de Garonne », Réseau Chanvre Nouvelle-Aquitaine*

➤ 5.2 Améliorer la structure du sol et limiter le ruissellement

- Sensibilisation en vue de réduire le labour profond qui fragilise la structure du sol et engendre une perte de biodiversité.
- Aides à la plantation de haies et jachères fleuries et mellifères, par le biais d'un soutien financier à l'achat de semences dans le cadre des aides agricoles.
- *Partenaires : Agrobio47, Fédération de chasse 47, Chambre d'agriculture*

➤ 5.3 Soutien aux pollinisateurs

- Aides financières en faveur de la lutte contre les nuisibles mais également aide au repeuplement de cheptel apicole.
- Promotion du maintien des bandes enherbées

- Partenaires : Association Abeille Gasconne (échelle départementale), Fédération de chasse 47.

➤ **5.4 Soutien au retour de l'élevage** (conventionnel et bio)

INDICATEURS

- ✓ Réalisation et nombre de personnes mobilisées lors des journées techniques (1/an a minima) en lien avec la fertilité du sol / structure du sol
- ✓ Montant des aides agricoles par type de projet
- ✓ Nombre de couvés
- ✓ Superficie de parcelles agricoles semées en chanvre (hectares) - *Etat des lieux en 2025 : 5 ha*
- ✓ Nombre d'agriculteurs chanvriers mobilisés au sein de la filière
- ✓ Evolution des haies (mètre linéaire) sur parcelles agricoles
- ✓ Nombre d'exploitations sensibilisées et/ou concernées par un changement de pratiques culturales
- ✓ Nombre de soutiens effectués en faveur du retour de l'élevage.

AXE 6 : SENSIBILISER, MOBILISER ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES

CONTEXTE

Axe transversal permettant à la fois de sensibiliser et de diffuser les connaissances autour de la biodiversité, auprès de divers publics (élus, agents, citoyens, partenaires, etc.). L'acculturation sur la thématique de la biodiversité permettra de faciliter le déploiement des actions prévues au sein de cette stratégie.

OBJECTIFS

- Sensibiliser grâce à la centralisation des données de biodiversité
- Acculturer et promouvoir la biodiversité

DESCRIPTION DES ACTIONS

➤ **6.1 Développer des outils de transmission des connaissances**

- Collaborer avec les partenaires du territoire pour centraliser la donnée sur la biodiversité
- Création d'un outil cartographique recensant les données liées à biodiversité (pour les agents et élus)
- Réalisation de portraits de territoire « Biodiversité » à destination des élus
- Partenaires : Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), Observatoire Régional de la Biodiversité, Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne, Office Français de la Biodiversité

➤ **6.2 Sensibiliser et mobiliser au sein de Val de Garonne Agglomération**

- Rencontre apprenante à destination des élus pour sensibilisation / acculturation
 - **2025** : organisation d'une séquence de deux rencontres apprenantes sur la thématique de la biodiversité (mars et juin 2025).
- Formation des agents et élus
 - Formation annuelle dans le cadre du plan de végétalisation, à destination des agents techniques « espaces verts »
 - **2025** : organisation par la SEPANLOG sur le site de la Réserve Naturelle de la Mazière, sur la thématique des haies.
 - Formations aux sciences participatives en lien avec l'ARB.
 - Formations des élus et agents VGA pour monter en compétence
 - **2024** : Organisation de 3 formations dispensées par la Coopérative carbone
 - **2025** : Formation par le CEN sur les outils d'animation foncière (maîtrise foncière et d'usage) à destination d'agents de VGA (voire d'élus intéressés) issus des équipes en charge de l'agriculture, de la GEMAPI, de l'aménagement du territoire, et énergie-climat.
- Partenaires : CEN, SEPANLOG, Centre de soins de la faune sauvage de Tonneins, ARB, autres associations...

➤ **6.3 Sensibiliser et mobiliser le grand public et les acteurs du territoire**

- Sensibilisation du grand public par le biais d'évènements participatifs
- Mobilisation des acteurs du territoire
 - Mobilisation des acteurs économiques dans le financement de projets labellisés bas carbone.
 - Partage de connaissance avec les professionnels de la végétalisation (paysagiste, pépiniéristes).
 - Mobilisation de la jeunesse par le biais d'une expérimentation de gestion dans le cadre des aires éducatives.
- Partenaires : Associations, PETR, Communes, établissements d'enseignement

➤ **6.4- Candidater pour obtenir la reconnaissance de « Territoire engagé pour la Nature »**

- Partenaires : ARB Nouvelle Aquitaine

INDICATEURS

- ✓ Réalisation d'un outil cartographique pour présenter l'état des lieux et permettre le suivi
- ✓ Nombre d'animations/ évènements en lien avec la biodiversité (voire nombre de personnes si inscriptions)
- ✓ Nombre de formation et temps d'information effectués (nombre d'agents et d'élus sensibilisés)
- ✓ Nombre d'acteurs du territoire mobilisés